

Auxerre, le 16 septembre 2005

l'Inspecteur d'Académie

à

**Mesdames et Messieurs  
les Directeurs d'écoles élémentaires**

Division  
de l'organisation  
scolaire  
(DOS 2)

Affaire suivie par  
Francine BABAY

Téléphone  
03 86 72 20 19

Fax  
03 86 51 21 30

Mél.

2 bis boulevard Gallieni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

**OBJET : enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire.**

L'enseignement d'une langue vivante étrangère est obligatoire sur l'ensemble du cycle.3 ; cet enseignement incombe prioritairement aux enseignants du 1er degré affectés sur l'école.

**Le principe de continuité s'impose dans le respect de la carte des langues mise en place à la rentrée 2005 (BD 2005/5 du 18 avril 2005 spécial entrée en 6ème).**

Afin de constater la mise en œuvre de cet enseignement et de pouvoir éventuellement la faire évoluer en fonction des moyens disponibles, je vous demande de bien vouloir renseigner l'enquête ci-jointe et en faire retour au plus tard pour le **7 octobre 2005 à l'IEN de votre circonscription.**

Contacts utiles :

Inspecteur chargé de mission « langues vivantes »

M. MITTET - IEN Adjoint I.A

Tél. 03 86 72 20 41 / Fax 03 86 51 21 30 / E-mail : [secaux4@ac-dijon.fr](mailto:secaux4@ac-dijon.fr)

Assistante pédagogique

Mme PEYTARD - CPD langues vivantes

Tél. 03 86 72 20 00 / 03 86 72 20 57 / Fax 03 86 51 21 30

E-mail : [dominique.peytard@ac-dijon.fr](mailto:dominique.peytard@ac-dijon.fr)

Je compte vivement sur la précision de votre réponse qui nous permettra de progresser dans le département vers une généralisation d'un enseignement de qualité d'une langue vivante au cycle 3.

Je vous en remercie sincèrement.

**Jean Michel HIBON**

Copie à Mesdames et Messieurs les IEN

Copie à Mesdames et Messieurs les Principaux de collège